

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE BOURGOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France - reconnue d'utilité publique

« Grand Veilly » - 71290 LA GENÊTE - Tél. : 03 85 32 37 76 - Email : info@scb.asso.fr

EXPOSITION CANINE NATIONALE avec attribution du CACS de la SCC

ST AMBREUIL (71) DIMANCHE 5 MAI 2019

Au Château de la Ferté



Spéciale Vénérie

En collaboration avec l'Association
Traditions, Nature en Bourgogne

- Trompe de Chasse
- Messe de Saint-Hubert
- Présentation de l'Équipage de Vénérie
- Villages : Chasse, Pêche, Equestre, Apicole

Nombreux Stands, Nature, Traditions Bourguignonnes
Animations Permanentes, Repas Bourguignons

Samedi 4 Mai 2019 - Confirmations seules de 14h à 17h (concerne uniquement les chiens non engagés en exposition - voir feuille séparée)

- Nationale d'Élevage du Club des Chiens Courants de l'Europe de l'Est
- Régionales d'Élevage du Club Français du Bulldog Continental, du Club Français du Bullmastiff et du Mastiff, du Shar Pei Club de France

* Cages gratuites en nombre limité

* Entrée des chiens à partir de 7h30
Début des jugements : 9h

* **Ring d'honneur** : Baby - Puppy - Jeunes - Vétérans - Meutes et Meilleurs de race

* Nombreuses Coupes et Récompenses

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE
DES ENGAGEMENTS : 13 AVRIL 2019**

RENSEIGNEMENTS :

Tél. : 03 86 55 11 60 - 03 85 32 37 76

INFORMATION IN ENGLISH !

mailto : info@scb.asso.fr

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

GRUPE 1

SPECIALE BERGER BLANC SUISSE, Berger Allemand..... M. MOTTET
Bearded Collie, Bergers Bergamasque, de la Maremma et des Abruzzes,
de Russie Méridionale, Polonais de Plaine, de Podhale, Croate, Shetland,
Chiens de Berger Roumains, Chien Loup Tchecoslovaque, Colley,
Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Tchouvatch Slovaque..... M. MANNATO
Bergers Australien, de Picardie, des Pyrénées, Hollandais,
Bouvier Australien, Australien Courte Queue, des Ardennes,
des Flandres, Kelpie Australien, Chien de Berger Catalan,
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes Néerlandais..... M. LENEUF
Bergers Américain Miniature, Chien de Berger Belge, de Beauce,
de Brie, Border Collie, Bobtail, Schipperke, Welsh Corgi,
Reste De Groupe..... M. THEVENON

GRUPE 2

SPECIALE CHIEN DE LEONBERG, Montagne et Mâtin des Pyrénées,
Dogue du Tibet, Saint Bernard M. PECOULT
Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie,
du Caucase, du Karst, d'Anatolie, Charplanina M. MANNATO
Mâtin Napolitain, Bulldog, Bouviers Suisses..... Mme BOUCHARD
SPECIALE SHAR PEI, Cane Corso, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux,
Hovawart, Rottweiler, Terre Neuve, Landseer..... M. GARNERO
SPECIALE BULLDOG CONTINENTAL, SPECIALE BULLMASTIFF, MASTIFF.. M. DUPAS
Terrier Noir Russe..... Mme DUPOUY
Chiens du CAMILA-NEA, Dobermann, Affenpinscher, Pinscher,
Schnauzer, Chien de Montagne de l'Atlas, Boxer, **Reste de Groupe**..... M. THEVENON

GRUPE 3

SPECIALE FOX TERRIERS..... M. CALAIS
Airedale, Bedlington, Border Terrier, Bull Terrier, Cairn, Lakeland Terrier,
Manchester Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Sealyham Terrier,
Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain,
Terrier Australien, Terrier Australien A Poil Soureux, Terrier Brésilien,
Toy Terrier, Terrier Irlandais, Terrier Irlandais A Poil Doux, Glen Of Imaal,
Terrier Japonais, Kerry Blue, Terrier Tchèque, Welsh Terrier Mme DUPOUY
Skye Terrier, Jack et Reverend Russell, Jagd Terrier, Terrier Ecosais,
West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier, **Reste de Groupe**..... M. MEDARD MANGIN

GRUPE 4

Teckels..... Mme DUPOUY

GRUPE 5

Akita et Spitz asiatiques, Thaï Ridgeback Mme DESQUARTIERS
SPECIALE MALAMUTE DE L'ALASKA,
Akita Américain, Chiens Nordiques, Husky de Sibérie, Samoyède, Mme GOGIBUS
Chien Nu du Perou, Chien Nu du Mexique, Eurasier, Chow-Chow,
Spitz Allemands, Volpino Italien, **Reste de Groupe** M. KLEIN

GRUPE 6

SPECIALE BASSET HOUND M. THEVENON
SPECIALE CHIENS COURANTS DE L'EUROPE DE L'EST, SPECIALE BASSET ARTÉSIEEN NORMAND, CHIEN D'ARTOIS,
Griffons Vendéens, Chien de Saint Hubert,
Chiens de Rouge de Bavière et du Hanovre Mme FABRE
SPECIALE DALMATIEN M. LENEUF
SPECIALE GRIFFON et BASSET FAUVE DE BRETAGNE..... M. GOURDON
SPECIALE GRIFFON NI VERNAIS..... M. RENAUD
SPECIALE ARIEGEOIS, BLEUS DE GASCogne, GASCON SAINTONGEOIS,
Poitevin, Rhodesian Ridgeback M. RHUL
Anglo Français de Petite Vénérie, Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Billy,
Bruno Saint-Hubert Français, Chiens Courants Suisses, Fox Hound, Français,
Grand Anglo Français, Porcelaine, **Reste de Groupe**..... M. THONNAT

GRUPE 7

SPECIALE BRAQUE ALLEMAND A POIL COURT..... M. CRETINON
Braque Italien, Braque Slovaque à Poil Dur, Stichelhaar Mme FABRE
SPECIALE DRAHTHAAR, Barbu Tchèque, Langhaar,
Chien d'arrêt Portugais, Epagneuls Bleu de Picardie,
de Pont Audemer, Picard Mme CALAIS-ADRIANSEN
Braques de Weimar, Hongrois, Epagneul Breton, Grand Epagneul de Munster,
Pointer Anglais, Setters Anglais, Gordon, Irlandais, Spinone Mme GORMAN (UK)
SPECIALE EPAGNEUL DE SAINT USUGE, SPECIALE BRAQUE D'AUVERGNE
Braques de Burgos, de l'Ariège, du Bourbonnais, Français,
Saint Germain, Epagneul Français, Griffon Korthals,
Petit Epagneul de Munster, **Reste de Groupe** M. DUPAS

GRUPE 8

SPECIALE SPANIELS : Clumber Spaniel, Cockers Américain et Anglais, English Springer Spaniel, Irish Water Spaniel, Field Spaniel, Kooikerhondje, Sussex Spaniel, Welsh Springer Spaniel Mme VARAINE
Retriever Golden, à Poil Bouclé, à Poil Plat, de la Baie de Chesapeake,
de la Nouvelle Ecosse, du Labrador, Chien d'eau Espagnol, Lagotto..... Mme GORMAN (UK)
Barbet, Chiens d'eau Américain, Frison, Portugais,
Chien d'Oysel Allemand, **Reste de Groupe** M. MEDARD MANGIN

GRUPE 9

Bouledogue Français, Carlin, Terrier de Boston Mme DESQUARTIERS
SPECIALE EPAGNEUL TIBETAIN, LHASA APSO, SHIH TZU, TERRIER TIBETAIN, Cavalier King Charles, King Charles,
Epagneul Nain Continental Mme ESTRU
Bichons, Caniche, Chien Chinois à Crête, Chien Particolore à Poil Frisé,
Chihuahua, Coton de Tuléar, Epagneul Japonais, Pékinois, Petits belges,
Petit Chien Lion, Petit Chien Russe, Ratier de Prague, **Reste de Groupe**..... M. KLEIN

GRUPE 10

Azawakh, Barzoï, Greyhound, Afghan, Deerhound, Galgo,
Lévrier Hongrois, Lévrier Irlandais, Lévrier Polonais, Saluki,
Petit Lévrier Italien, Sloughi, Whippet, **Reste de Groupe** Mme DESQUARTIERS

Engagements possibles sur Internet :
<https://cedia.fr>

Engagements en ligne *paiement sécurisé*

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :
Mlle Denise GUILLOT - Exposition de St Ambreuil
2 rue Le Maistre - 89700 TONNERRE
Tél. 03.86.55.11.60

Tout sujet provenant de l'étranger ou appartenant à la 2^e catégorie dont la photocopie du certificat de vaccination en cours de validité n'aura pas été jointe à la feuille d'engagement pourra se voir interdire l'entrée de la manifestation.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et appartenant au propriétaire qui en aura acquitté les frais seront logés dans une cage. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Ne concerne pas les confirmations seules

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard au jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse) Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de "Société Canine de Bourgogne" par chèque bancaire ou postal. Sur internet, seuls les engagements payés sont pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 13 Avril 2019. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : les chiens à oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

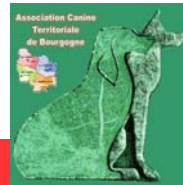
Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE SAINT AMBREUIL

DIMANCHE 5 MAI 2019

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées, FAX NON ACCEPTÉS)



OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU APPARTENANT À LA 2^e CATÉGORIE :
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

N° tatouage ou transpondeur : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° Livre d'Origines : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Confirmation

Réservé à la Société

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Couple Paire

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

Montant des frais de participation	sommes adressées
1 ^{er} chien	33 €
2 ^e et 3 ^e chien	26 €
4 ^e chien et suivants	20 €
Puppy, Baby (chacun)	16 €
Vétéran	10 €
Lots d'Affixe, de Reproducteur, Couple, Paire	8 €
Meutes (donnant droit à 6 chiens en individuelle)	62 €
Chien supplémentaire de la meute (par chien)	13 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10 €
Total	
Remise 10 % aux adhérents ACT Bourgogne à jour de cotisation 2019 (engagements par courrier, joindre photocopie)	
Accompagnateur : x 4 € = gratuit pour les moins de 18 ans	
Total dû	

Remplissez lisiblement cette feuille et envoyez-la à :
Mlle Denise GUILLOT - Exposition St Ambreuil
2 rue Le Maistre - 89700 TONNERRE
Tél. : 03 86 55 11 60

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2^e catégorie
- Votre règlement à l'ordre de l'Association Canine de Territoriale de Bourgogne
- Copie des certificats du titre de Champion pour les engagements en classe Champion et des titres de Travail pour les engagements en classe Travail.

Ci-joint le règlement des engagements par :

Mandat Chèque C.C.P

Les chèques et mandats devront être établis au nom de :
Association Canine Territoriale de BOURGOGNE

Virement :

IBAN: FR95 3000 2027 3500 0007 9167 W61

BIC (Adresse SWIFT): CRLYFRPP

(Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille)

Adhérents 2019 à jour de cotisation :

les engagements doivent être faits par courrier, la photocopie de la carte d'adhérent doit impérativement être jointe à l'engagement

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

2^e et 3^e pages de couverture (chacune) 140 €
1 page intérieure 80 €
1/2 page 50 €

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 13 AVRIL 2019

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 13 Avril 2019

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 13 Avril 2019. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses _____

Renseignements à fournir pour certaines races

VARIÉTÉ : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Jack/Parson Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

NATURE DU POIL : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Berger Allemand, Berger Blanc Suisse Russkiy Toy.

TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

POIDS : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.



CYNO-PRO

Le professionnel du chien et du chat